



## DEMANDE DE SOUMISSIONS Service professionnel

### Avis sur la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public à Montréal

**Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM)** est une instance consultative de la Ville de Montréal composée de quinze membres bénévoles. Le CjM représente les intérêts des jeunes âgé-es de 12 à 30 ans. Il a entre autres pour mandat de conseiller la mairesse et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes. Il veille également à la représentation des jeunes et à la prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions de l'administration municipale, et ce, selon une approche fondée sur l'ADS+. Ses membres effectuent des recherches et publient des avis de leur propre initiative ou à la demande de la Ville de Montréal.

#### DESCRIPTION DU PROJET

Conformément à ses responsabilités, le CjM procédera à la rédaction d'un avis comportant des recommandations formulées aux élu-es municipaux, portant sur la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public à Montréal. Cet avis fait suite à une démarche de consultation menée par le CjM en 2025, qui a mené à la rédaction du rapport intitulé *Les jeunes et la sécurité à Montréal : perceptions et expériences de l'espace public*, qui sera rendu public en avril prochain.

À partir des données recueillies par le biais de la consultation (509 personnes ont répondu au sondage et 28 ont participé aux groupes de discussion), l'avis tentera de répondre à la question suivante : comment favoriser la cohésion sociale et rendre Montréal plus sécuritaire pour les jeunes? Pour répondre à cette question, trois axes prioritaires ont été identifiés par les jeunes comme des champs d'intervention nécessitant des transformations structurantes, en raison de leur impact sur le sentiment de sécurité, soit :

- L'aménagement de l'espace public;
- Le transport et la mobilité;
- L'intervention et la médiation dans l'espace public.

#### SOUSSION

Sous la supervision du comité Avis, composé de membres du CjM, la personne retenue aura pour mandat de :

- 1) Rédiger un avis qui inclura :
  - une recension des écrits sur le sujet, incluant une perspective jeunesse;
  - une contextualisation et une méthodologie;
  - un portrait des actions déployées actuellement par la Ville de Montréal en matière de cohabitation sociale, en lien avec les trois thèmes présentés;
  - une revue sommaire des meilleures pratiques et initiatives d'ici et d'ailleurs visant à favoriser une cohabitation sociale harmonieuse;
  - un travail de terrain;
  - une analyse des résultats sensible au mandat de représentation de la jeunesse montréalaise;
  - des pistes de recommandations;
  - une bibliographie;
  - un résumé synthèse de l'avis.
- 2) Réaliser une collecte de données sur le terrain, complémentaire aux données recueillies dans le cadre de la démarche de consultation, en interrogeant les acteurs et actrices concerné-es. Les outils de collecte seront précisés en concertation avec les membres du comité Avis.

## EXPÉRIENCES ET EXPERTISES REQUISES

- Formation de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle en sciences sociales, urbanisme, études urbaines ou autre discipline pertinente.
- Avoir une solide expertise en méthodologie qualitative et quantitative.

## ATOUTS

- Connaissance démontrée dans les questions relatives aux facteurs favorisant la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité des jeunes ;
- Connaissance des différent-es acteurs-trices (services de la Ville, organisations montréalaises, institutions gouvernementales, groupes de recherche, etc.) qui œuvrent dans ce domaine ;
- Connaissance des enjeux municipaux, de l'organisation municipale, ainsi qu'une expérience démontrée de recherche et de rédaction sur ce milieu ;
- Habiletés avérées et expériences pertinentes en transfert de connaissances (rédaction de rapports, d'articles scientifiques ou d'ouvrages) ;
- Très bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Grande capacité de rédaction et de vulgarisation ;
- Autonomie de travail, bonne gestion du temps et capacité à travailler dans un court délai.

## DISPONIBILITÉ

Disponibilité à rencontrer les membres du comité Avis, composé de membres du CjM, **en soirée (à partir de 18 heures), à raison d'environ une fois par mois entre le mois d'avril 2026 et le mois de février 2027 (sauf en juillet et août 2026)**. Il est à noter qu'il s'agit d'un processus de co-construction avec les membres bénévoles du comité Avis qui sont impliqués tout au long du processus.

## DURÉE DU CONTRAT

Le contrat de recherche est d'une durée estimée de **350 heures** et devra être réalisé entre **le 7 avril 2026 et le 19 février 2027**. Le taux horaire est de **40\$ à 55\$ de l'heure, selon la formation et l'expérience**. Il nécessitera autant un travail de recherche qu'un travail de rédaction.

## STATUT DE L'EMPLOI

Contrat de service professionnel à frais honoraires.

## POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Veillez nous transmettre, par courriel, votre **curriculum vitae**, une **lettre de soumission** ainsi qu'une **publication** dont vous êtes l'auteur-trice, et ce, **dans un seul et même document**. La soumission devra démontrer votre capacité à remplir le mandat et les moyens que vous mettrez en œuvre pour y parvenir.

**Courriel** : [cjm@montreal.ca](mailto:cjm@montreal.ca).

**Période d'affichage** : **23 février au 15 mars 2026 inclusivement**.

**Date limite pour soumettre votre candidature** : **dimanche 15 mars 2026 à 23h59**.

Seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue devant un comité de sélection.

**Les entrevues auront lieu le vendredi 27 mars 2026**.

Pour en savoir plus sur le Conseil jeunesse de Montréal, visitez notre [site internet](#) et abonnez-vous à nos pages [Facebook](#), [Instagram](#), et [LinkedIn](#).